

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**



Numéro de version: 1156214
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 22.09.2017

01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit:
Email radiateur Intérieur soyeux
- Code du produit:
10106
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de peinture
- Utilisations déconseillées
Toutes les autres utilisations.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Karl Bubenhofer AG
Hirschenstrasse 26
CH-9201 Gossau SG
Téléphone: +41 (0)71/387 41 41, Télécopie: +41 (0)71/387 41 51
Service assurant les renseignements (heures de bureau):
Direction du Développement, Dr. Wolfgang Reisser
Téléphone: +41 (0)71/387 41 35, Télécopie: +41 (0)71/387 43 04
E-mail: reisser.wolfgang@kabe-farben.ch
Urgence en cas d'empoisonnement:
Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66
- Distributeur Allemagne:
KABE Pulverlack Deutschland GmbH
Sofienstrasse 36
D-76676 Graben-Neudorf
Téléphone: +49 (0)7255 99-161, Télécopie: +49(0)7255 99-163
(heures de bureau)
Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240
- Distributeur Autriche :
KABE-Farben GmbH
Langegasse 31
A-6850 Dornbirn
Téléphone (heures de bureau): +43(0)5572-21568
Télécopie: +43(0)5572-20946
Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343
- Vente Pologne:
Farby KABE Polska Sp. z o.o. ul. Slaska 88
40-742 Katowice
tel. +48 32 204 64 60, fax +48 32 204 64 66 (heures de bureau),
proszkowe@farbykabe.pl
Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Suisse: Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66 ou 145
(seulement en Suisse)
- * Allemagne: Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240
- * Autriche: Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343
- * Pologne: Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900

02 Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 - H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

GHS08

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**



Numéro de version: 1156214
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 22.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Intérieur soyeux

(suite de la page 1)

STOT RE 2 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogramme de danger
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement
Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
hydrocarbures, C9-C12, alkanes, aromatiques

- Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidiéflagrant.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:

Non applicable.

- vPvB:

Non applicable.

03 Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Composants dangereux:

No CAS

13463-67-7

dioxyde de titane

Numéro CE: 236-675-5

N° d'enregistrement : 01-2119489379-17

**substance pour laquelle il existe, en vertu
des dispositions communautaires, des limites
d'exposition sur le lieu de travail.**

%

25 - <50

1330-20-7

xylène

12,5 - <25

Numéro CE: 215-535-7

N° d'enregistrement : 01-2119488216-32

Flam. Liq. 3 - H226; Acute Tox.

4 - H312, Acute Tox. 4 - H332, Skin Irrit. 2

- H315

64742-95-6

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

1 - <5

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version: 1156214
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 22.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Intérieur soyeux

(suite de la page 2)

Numéro CE: 265-199-0
N° d'enregistrement : 01-2119455851-35
◆ **Asp. Tox. 1 - H304;** ◆ **Flam. Liq. 3 - H226;** ◆ **STOT SE 3 - H335;** ◆

Aquatic Chronic 2 - H411

107-98-2 **1-méthoxy-2-propanol** **1 - <5**

Numéro CE: 203-539-1

N° d'enregistrement : 01-2119457435-35

◆ **Flam. Liq. 3 - H226;** ◆ **STOT SE 3 - H336**

64742-82-1 **hydrocarbures, C9-C12,alcanes, aromatiques** **1 - <5**

Numéro CE: 919-446-0

N° d'enregistrement : 01-2119458049-33

◆ **STOT RE 1 - H372, Asp. Tox. 1 - H304;** ◆ **Flam. Liq. 3 - H226;** ◆ **STOT SE 3 - H336;** ◆ **Aquatic Chronic 2 - H411**

78-83-1 **butanol** **1 - <5**

Numéro CE: 201-148-0

N° d'enregistrement : 01-2119484609-23

◆ **Eye Dam. 1 - H318;** ◆ **Flam. Liq. 3 - H226;** ◆ **Skin Irrit. 2 - H315, STOT SE 3 - H335-H336**

71-36-3 **butane-1-ol** **0,05 - <1**

Numéro CE: 200-751-6

N° d'enregistrement : 01-2119484630-38

◆ **Eye Dam. 1 - H318;** ◆ **Flam. Liq. 3 - H226;** ◆ **Acute Tox. 4 - H302, Skin Irrit. 2 - H315, STOT SE 3 - H335-H336**

100-41-4 **éthylbenzène** **0,05 - <1**

Numéro CE: 202-849-4

N° d'enregistrement : 01-2119489370-35

◆ **Flam. Liq. 2 - H225;** ◆ **STOT RE 2 - H373, Asp. Tox. 1 - H304;** ◆ **Acute Tox. 4 - H332**

64741-65-7 **naphta lourd (pétrole),alkylation** **0,05 - <1**

Numéro CE: 265-067-2

N° d'enregistrement : 01-2119471991-29

◆ **Acute Tox. 3 - H331;** ◆ **Asp. Tox. 1 - H304;** ◆ **Flam. Liq. 3 - H226; Aquatic Chronic 4 - H413**

123-42-2 **4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone** **0,01 - <0,05**

Numéro CE: 204-626-7

N° d'enregistrement : 01-2119473975-21

◆ **Flam. Liq. 3 - H226;** ◆ **Eye Irrit. 2 - H319**

1589-47-5 **2-méthoxipropanol** **0,00 - <0,01**

Numéro CE: 216-455-5

Repr. 1B

◆ **Eye Dam. 1 - H318;** ◆ **Repr. 1B - H360D;** ◆ **Flam. Liq. 3 - H226;** ◆ **Skin**

(suite page 4)

**Kabe
FARBEN**

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version: 1156214
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 22.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Intérieur soyeux

(suite de la page 3)

Irrit. 2 - H315, STOT SE 3 - H335

04 Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.
- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant au moins 10 minutes, en écartant bien les paupières.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après ingestion:
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- Indications destinées au médecin:
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
Mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, couverture dioxyde de carbone, brouillard d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau, gaz inerte haute pression (par ex. dioxyde de carbone)
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Dégagement d'une fumée noire et épaisse en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition ou de combustion peut provoquer de graves atteintes à la santé. Refroidir des réservoirs fermés avec un brouillard d'eau. Le produit contre l'incendie ne doit pas contaminer le sol, la canalisation, les eaux de surface et les nappes phréatiques.
- 5.3 Conseils aux pompiers
Porter un appareil de protection respiratoire en circuit fermé et une combinaison étanche contre les produits chimiques.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une ventilation suffisante et tenir éloigné des sources d'inflammation. Ne pas inhaller les vapeurs. Le cas échéant, utiliser une protection respiratoire. Observer les prescriptions de sécurité (voir chapitres 7+8).
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Traiter à la soude caustique 2%.
- 6.4 Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

07 Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation de mélanges vapeur/air inflammables et explosifs, ainsi qu'un dépassement des valeurs MAC. Veiller à une bonne ventilation des locaux, également au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Evacuer les vapeurs à l'atmosphère unique-ment à travers des séparateurs appropriés. Ne pas inhaller les vapeurs ni les brouillards. En cas d'aération insuffisante, utiliser un masque de protection, le cas échéant un masque d'air frais. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire, fumer. Eviter la formation d'aérosol.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

(suite page 5)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Numéro de version: 1156214
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 22.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Intérieur soyeux

(suite de la page 4)

- Observer les prescriptions nationales et sur l'étiquette. Stocker au sec et à une température n'excédant pas 25° C. Protéger contre les sources d'inflammation, la chaleur et contre l'ensoleillement direct. Prévenir toute pénétration dans le sol et dans les canalisations. Maintenir les réservoirs fermés et étanches. Prévoir des bassins de rétention suffisamment dimensionnés et sans écoulement. Veiller à une bonne ventilation. A conserver uniquement dans des récipients qui correspondent à l'original.
- Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
Néant.
 - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

13463-67-7 dioxyde de titane

MAK

Valeur à long terme	3 a	mg/m3
----------------------------	------------	--------------

SSc;

1330-20-7 xylène

MAK

Valeur momentanée	870	mg/m3
--------------------------	------------	--------------

200

ppm

Valeur à long terme	435	mg/m3
----------------------------	------------	--------------

100

ppm

H B;

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

MAK

Valeur momentanée	720	mg/m3
--------------------------	------------	--------------

200

ppm

Valeur à long terme	360	mg/m3
----------------------------	------------	--------------

100

ppm

B SSc;

64742-82-1 hydrocarbures, C9-C12,alcanes, aromatiques

MAK

Valeur à long terme	525	mg/m3
----------------------------	------------	--------------

78-83-1 butanol

MAK

Valeur momentanée	150	mg/m3
--------------------------	------------	--------------

50

ppm

Valeur à long terme	150	mg/m3
----------------------------	------------	--------------

50

ppm

SSc;

71-36-3 butane-1-ol

MAK

Valeur momentanée	150	mg/m3
--------------------------	------------	--------------

50

ppm

Valeur à long terme	150	mg/m3
----------------------------	------------	--------------

50

ppm

SSc;

100-41-4 éthylbenzène

MAK

Valeur momentanée	220	mg/m3
--------------------------	------------	--------------

50

ppm

Valeur à long terme	220	mg/m3
----------------------------	------------	--------------

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version: 1156214
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 22.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Intérieur soyeux

(suite de la page 5)

	50	ppm
H OI B:		
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
MAK		
Valeur momentanée	192	mg/m³
	40	ppm
Valeur à long terme	96	mg/m³
	20	ppm
H:		
1589-47-5	2-méthoxypropanol	
MAK		
Valeur momentanée	152	mg/m³
	40	ppm
Valeur à long terme	19	mg/m³
	5	ppm
H R1bf R1bd SSb;		
• Composants présentant des valeurs limites biologiques:		
1330-20-7	xylène	
BAT		
1,5 g/g Kreatinin		
Untersuchungsmaterial: Urin		
Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten, Expositionsende bzw. Schichtende		
Biol. Parameter: Methyl-Hippursäure		
1,5 mg/l		
Untersuchungsmaterial: Vollblut		
Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende		
Biol. Parameter: Xylool		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	
BAT		
20 mg/l		
Untersuchungsmaterial: Urin		
Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende		
Biol. Parameter: 1-Methoxypropanol-2		
100-41-4	éthylbenzène	
BAT		
1,5 mg/l		
Untersuchungsmaterial: Vollblut		
Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende		
Biol. Parameter: Ethylbenzol		
2 g/g Kreatinin		
Untersuchungsmaterial: Urin		
Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende		
Biol. Parameter: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure		

**Kabe
FARBEN**

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version: 1156214
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 22.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Intérieur soyeux

(suite de la page 6)

- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un filtre à gaz A pour la peinture à la main, un filtre combiné à gaz et à particules A-P pour la peinture au pistolet et les travaux de meulage. Choisir un type de masque protecteur offrant le niveau de protection nécessaire en fonction des conditions au poste de travail.
- Protection des mains: Gants de protection longs résistants aux produits chimiques (EN374). Le choix de la qualité et de la durée de pénétration dépend des conditions pratiques spécifiques sur le poste de travail; il doit donc être déterminé en coopération avec un fournisseur de gants. Respecter les instructions d'utilisation pour l'emploi, le stockage, l'en-tretien et le remplacement des gants. Les gants de protection contre les risques mécaniques ne conviennent pas. Effectuer une protection préventive en appliquant de la crème de protection de la peau. Eviter tout contact avec les yeux et la peau, rincer immédiatement les parties de la peau contaminées.
- Protection des yeux: Porter des lunettes de protection étanches avec protection latérale (EN166).
- Protection du corps: Porter des vêtements de protection antistatique en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
- Mesures de gestion des risques
Il faut donner des instructions suffisantes et adaptées aux employés.

09 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Reconnaissable

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point d'ébullition: 108 °C

Point d'éclair >= 25 °C DIN 51376

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: 500 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Non déterminé.

Danger d'explosion: Non déterminé.

Limites d'explosion:

Inférieure: 1,10 Vol %

Supérieure: 7,00 Vol %

Pression de vapeur: à 20 °C 6,7000 mbar

Masse volumique: 1,4800 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinétique: à 23 °C 50 s ISO 6 mm ISO 2431:1993

9.2 Autres indications Indisponible.

10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
No further relevant information available.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:

(suite page 8)

**Kabe
FARBEN**

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version: 1156214
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 22.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Intérieur soyeux

(suite de la page 7)

- Acides fortes, bases fortes, oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
A température élevée, des produits dangereux sont engendrés, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et la fumée.

11 Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles.
- Toxicité aiguë:
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

13463-67-7 dioxycde de titane

Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)

1330-20-7 xylène

Oral, LD50: 3523 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >4200 mg/kg (lapin)
Inhalatoire, LC50/4h: 29.091 mg/l (rat)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral, LD50: 3592 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >3160 mg/kg (lapin)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral, LD50: 4016 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 13000 mg/kg (lapin)

64742-82-1 hydrocarbures, C9-C12,alcanes, aromatiques

Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >3400 mg/kg (rat)

78-83-1 butanol

Oral, LD50: 2460 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 3400 mg/kg (lapin)

71-36-3 butane-1-ol

Oral, LD50: 790 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 3400 mg/kg (lapin)

100-41-4 éthylbenzène

Oral, LD50: 3500 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 1535 mg/kg (lapin)

64741-65-7 naphta lourd (pétrole),alkylation

Oral, LD50: >2000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >2000 mg/kg (lapin)

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral, LD50: 4000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 13630 mg/kg (lapin)

1589-47-5 2-méthoxypopropanol

Oral, LD50: 5200 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 13500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire, LC50/4h: 54.6 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:

- de la peau:

Pas d'effet d'irritation.

- des yeux:

Pas d'effet d'irritation.

- Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

- Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)

L'inhalation de fractions de solvants au-dessus de la valeur MAC peut provoquer des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie, ainsi que des atteintes du système nerveux central. Le produit peut pénétrer dans le corps à travers la peau. Des projections de solvant peuvent causer des irritations des yeux, ainsi que des lésions réversibles.

- Toxicité par administration répétée

L'inhalation de fractions de solvants au-dessus de la valeur MAC peut provoquer des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie, ainsi que des atteintes du système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesses musculaires, étourdissements et exceptionnellement perte de conscience. Un contact prolongé et répété avec le produit porte atteinte au graissage naturel de la peau et provoque la dessiccation de la peau. Le produit peut pénétrer dans le corps à travers la peau. Des projections de solvant peuvent causer des irritations des yeux, ainsi que des lésions réversibles.

Des symptômes d'empoisonnement peuvent aussi apparaître après plusieurs heures, c'est pourquoi le contrôle médical doit s'étendre pendant au moins 48 heures. En cas de perte de conscience, placer le patient sur le côté. Pas d'administration par voie orale.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**



Numéro de version: 1156214
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 22.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Intérieur soyeux

(suite de la page 8)

Dans le cadre de leur travail, les femmes enceintes et les mères allaitantes ne peuvent entrer en contact avec ou être exposées à cette préparation, dont l'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation bénéfice/risque établie par un professionnel compétent attestant que l'exposition à ce milieu dans le cadre du travail et les mesures de protection prises ne représentent aucun risque pour la mère et l'enfant.

12 Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles. Ne pas rejeter dans le sol, les cours d'eau, les eaux souterraines ni dans les canalisations.

- Toxicité aquatique:

13463-67-7 dioxyde de titane

LC50/96h: >1000 mg/l (poisson)
LC50/48h: >1000 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 61.0 mg/l (algue)

1330-20-7 xylène

LC50/96h: 7.6 mg/l (poisson)
LC50/48h: 3.82 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 4.36 mg/l (algue)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

LC50/96h: 4.0 mg/l (poisson)
LC50/48h: 3.2 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >2.6 mg/l (algue)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

LC50/96h: 6812 mg/l (poisson)
LC50/48h: 23300 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

64742-82-1 hydrocarbures, C9-C12,alcanes, aromatiques

LC50/48h: >10.0 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 4.1 mg/l (algue)

71-36-3 butane-1-ol

LC50/96h: 1200 mg/l (poisson)
LC50/48h: 1983 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 500 mg/l (algue)

100-41-4 éthylbenzène

LC50/96h: 12.1 mg/l (poisson)
LC50/48h: 2.1 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 4.6 mg/l (algue)

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

LC50/96h: >100 mg/l (poisson)
LC50/48h: >1000 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)
LD50/72h: >1000 mg/l (daphnie)

1589-47-5 2-méthoxipropanol

LC50/96h: 28000 mg/l (poisson)
LC50/48h: 23000 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Comportement dans les compartiments de l'environnement:

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Catégorie de pollution des eaux (CH): Correspond à catégorie de pollution des eaux CE.

Catégorie de pollution des eaux 2 CE (classification selon liste): polluant

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

- PBT:

Non applicable.

- vPvB:

Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH

(suite page 10)



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Numéro de version: 1156214
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 22.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Intérieur soyeux

(suite de la page 9)

13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Remettre les quantités fractionnées et les produits résistants ou périssables à un centre public de récupération pour déchets spéciaux. Respecter en outre les ordonnances des mouvements des déchets (OMoD) en Suisse et selon le Catalogue Européen des déchets (CED). Suisse: Les emballages vides et les vieilles peintures peuvent être redonnées à KABE Peintures dans des récipients spécifiques. Demander notre brochure pour des informations détaillées.
- Catalogue européen des déchets/Code de déchets suisse
08
DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRÈSES D'IMPRESSION
08 01
déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11
déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
- ADR** Néant
- IMDG** Néant
- IATA** UN1263
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
- ADR** Néant
- IMDG** Néant
- IATA** PAINT
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR** Néant
- Classe** Néant
- IMDG** Néant
- Class** Néant
- IATA** 3 Liquides inflammables.
- Class** 3 Liquides inflammables.
- Label** 3



- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR** Néant
- IMDG** Néant
- IATA** III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

CH

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**



Numéro de version: 1156214
 Révision : 18.09.2017
 Date d'impression : 22.09.2017

DESIGNATION : Email radiateur Intérieur soyeux

(suite de la page 10)

15 Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
 Conditions de limitation: 3, 30
- Prescriptions nationales:
- Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):
 AII
- Classe de pollution des eaux:
 Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
 Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les données figurant dans cette fiche technique de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, les conditions de travail de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit être utilisé, sans autorisation écrite, pour aucun autre but que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les prescriptions légales obligatoires. Les données de cette fiche technique de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit. Elles ne représentent aucune garantie des caractéristiques du produit.

- Phrases importantes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	Peut nuire au foetus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- * Données modifiées par rapport à la version précédente